

ANNEXE A LA DELIBERATION N°2015-047

TAXE DE SEJOUR FORFAITAIRE 2015 ET TAXE ADDITIONNELLE

TARIFS TSF ET TAXE ADDITIONNELLE			
TYPES D'HEBERGEMENT	CATEGORIE D'HEBERGEMENT	Tarif/Pers onne/Jour	Part CG 84 ET 26 (10%)
Hôtel de tourisme, résidence de tourisme	4 étoiles	0.85 €	0.08 €
	3 étoiles	0,70 €	0.07 €
	2 étoiles	0.60 €	0.06 €
	1 étoile	0.50 €	0.05 €
	aucune	0.40 €	0.04 €
Chambres d'Hôtes	unique	0,46 €	0,04 €
Campings et terrains de caravanage	3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0.39 €	0,03 €
	1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0.20 €	0.02 €
Gîtes d'étape et gîtes de groupe		0.20 €	0.02 €
Meublés de tourisme et autres ayant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	5 étoiles	1.00 €	0.10 €
	4 étoiles	0.85 €	0.08 €
	3 étoiles	0.60 €	0.06 €
	2 étoiles	0.47 €	0.04 €
	1 étoile	0.40 €	0.04 €
	aucune	0.32 €	0.03 €
EXONERATIONS			
Hébergements non classés		40 %	
Hébergements classés		50 %	